

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

658^{ème} séance

Mercredi 3 avril 2002, à 10 h 23

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 23.

Débat général (Point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons commencer nos travaux. Je déclare ouverte la 658^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous allons poursuivre maintenant l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général ». J'ai plusieurs délégations inscrites sur ma liste, délégations qui souhaitent intervenir ce matin et je vais donner la parole au premier orateur, il s'agit du représentant du Pérou.

M. M. ALVAREZ (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, tout d'abord, notre délégation souhaiterait vous saluer ainsi que les membres du Bureau des affaires spatiales qui siègent au Bureau et nous souhaitons un grand succès dans vos activités au cours de la 41^{ème} réunion du Sous-Comité juridique. Nous faisons nôtre la déclaration faite hier par l'ambassadeur du Venezuela au nom du GRULAC.

Monsieur le Président, notre délégation souhaiterait réaffirmer l'engagement du Pérou en vue d'une application efficace et effective du droit international et nous souhaitons renouveler notre appui pour ce qui est des initiatives visant à obtenir une adhésion universelle aux cinq instruments des Nations Unies concernant l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-

atmosphérique ainsi que pour ce qui est des mesures mises en œuvre pour élargir le régime juridique actuel dans un domaine en évolution constante comme les activités spatiales, l'orbite géostationnaire et le contrôle des débris spatiaux. Nous sommes heureux d'annoncer que pour ce qui est de l'accord concernant les dommages et l'accord régissant d'autres activités, nous avons saisi le Congrès de droit public de façon à ce que ces instruments, concernant les responsabilités internationales, soient ratifiés.

Pour terminer, Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de l'orbite géostationnaire, la délégation du Pérou estime qu'il faut comprendre cette orbite comme une ressource devant être utilisée dans des conditions équitables et ceci est une passe fondamentale pour régir les critères qui régissent la coopération internationale et l'assistance technique en matière spatiale. Voilà pourquoi nous sommes heureux de l'accord qui a été obtenu à la 39^{ème} session du Sous-Comité juridique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration et je vous remercie des paroles aimables adressées à la présidence et au Bureau des affaires spatiales. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Je lui donne la parole.

M. F. RICHTER (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je voudrais dire combien nous nous félicitons de vous voir

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

présider la 41^{ème} session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que vos compétences diplomatiques et votre connaissance de la question, nous permettront d'accomplir des résultats concrets pendant ces deux semaines. Vous pouvez pleinement compter sur le soutien de ma délégation.

L'ordre du jour pour la présente session est prometteur. Un certain nombre des points abordés ont fait l'objet d'un travail intersessions intense. Je suis convaincu que les résultats de ces délibérations renforceront la productivité de la présente réunion. Ils prouvent par ailleurs que l'élan lancé par l'UNISPACE III ont été traduits dans la réalité et ont transformé dans des progrès réels et concrets.

Je voudrais maintenant aborder un certain nombre de questions que nous devons aborder. Les consultations intersessions qui se sont tenues à Paris et à Rome sur le projet de convention de l'UNIDROIT sur les intérêts internationaux en équipements mobiles et le projet de protocole préliminaire sur les questions connexes ont abouti à des résultats concrets. Ma délégation a participé activement à ces mécanismes de consultations ad hoc et nous sommes convaincus que les débats qui auront lieu pendant la présente session nous permettront d'aller encore plus loin. L'importance de la mise en place d'un cadre juridique solide concernant l'utilisation commerciale de l'espace ne saurait être sous-estimée. Il est important d'accroître la sécurité juridique des investissements dans les objets spatiaux et de promouvoir les possibilités des avoirs financiers des projets. Je voudrais souligner que pour ce qui est de l'utilisation commerciale de l'espace, une conférence internationale a été organisée à ce sujet en collaboration avec le Centre aérospatial allemand à Cologne en mai dernier. Les résultats de cette conférence vont être distribués dans quelques semaines.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur le point « Évaluation du concept de l'État de lancement ». Un groupe de travail a été mis en place pendant la 39^{ème} session du Sous-Comité, sous la présidence du Dr Schrogl. Le groupe de travail arrive maintenant à l'année finale de son plan de travail de trois ans et il permettra d'évaluer les mesures visant à accroître la promotion de la pleine application de la Convention sur la responsabilité et de la Convention sur l'immatriculation. Après l'évaluation du concept de l'État de lancement, nous pourrons faire de nouvelles participations et je suis convaincu que la contribution de ce groupe de travail sera tout aussi utile que sa contribution au cours des deux dernières années. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Allemagne et je vous remercie également pour les paroles aimables adressées à la présidence et au Bureau. J'ai pris note de votre promesse consistant à nous aider, nous, le Bureau et les autres délégations pour réaliser les objectifs de la présente réunion. L'Indonésie.

M. H. PURWANTO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, tout d'abord je souhaiterais exprimer la joie que nous avons à vous voir présider la 41^{ème} session de ce Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre houlette, nous parviendrons à un dénouement heureux de nos travaux. Ma délégation exprime ses félicitations au Directeur du Bureau des affaires spatiales, le Dr Othman, pour son rapport complet et informatif présenté hier et nous la remercions de son travail réalisé avec son équipe lorsqu'il s'agit de préparer et de faciliter les travaux du présent Sous-Comité.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons suivi vos propos liminaires. Ceux-ci mettent en exergue les progrès dans le cadre des activités spatiales mais, ce qui est encore plus important, ceci est une orientation pour nos travaux futurs. En outre, ma délégation souhaiterait anticiper les progrès dans le domaine de la technologie, des activités croissantes et du nombre croissant des acteurs de l'espace extra-atmosphérique et nous souhaiterions développer au sein de notre Sous-Comité un certain nombre de questions pour améliorer la coopération internationale en renforçant la teneur juridique de nos travaux.

Monsieur le Président, en reconnaissant l'intérêt commun de l'humanité pour ce qui est des progrès de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et motivé par le désir à apporter une contribution active au renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, l'Indonésie après avoir examiné la question et après des efforts pour harmoniser un certain nombre de principes eu égard aux principes contenus dans les traités sur le principe régissant les activités des États sur l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de 1967, le 18 mars 2002, a mis un terme à la ratification du Traité de l'espace de 1967 au niveau national par l'adoption d'un document de ratification par le Parlement. Par la suite, les instruments de ratification seront déposés auprès des autres gouvernements dépositaires concernés en temps voulu.

En plus de ce traité, l'Indonésie est déjà partie à l'Accord en matière de sauvetage de 1968, à la Convention sur l'immatriculation de 1975 et à la Convention en matière de responsabilité de 1972. Dans le droit fil de ce que je viens de dire, l'Indonésie appuie la décision du Sous-Comité juridique lors de sa 40^{ème} session en 2001 consistant à instaurer un groupe de travail pour examiner la mise en œuvre concernant les traités et les obstacles à leur adhésion universelle et promouvoir le droit spatial par le biais du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales devant être convoqué pour trois ans de 2002 à 2004, vu le mandat accordé par le Sous-Comité.

Pour ce qui est de la question de la « Définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique », ma délégation se félicite du travail réalisé par le Secrétariat qui a préparé le document A/AC.105/769 concernant une synthèse historique de l'examen de la question concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, pour s'acquitter de la tâche qui a été agréée par la 40^{ème} session du Sous-Comité juridique. Ma délégation est d'avis que ce document est une bonne référence pour faciliter la discussion en la matière au sein du Sous-Comité juridique. À cet égard, l'Indonésie réitère l'importance qu'elle attache à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique lorsqu'il s'agit de faire face aux activités spatiales croissantes d'un point de vue juridique et également pour des raisons pratiques. Nous sommes conscients que nombre d'objets spatiaux et d'activités spatiales augmentent régulièrement et l'absence d'une définition et d'une délimitation de l'espace extra-atmosphérique entraînerait une certaine incertitude juridique pour ce qui est du droit spatial et du droit aérien. Nous pensons que la question relative à la souveraineté des États et également les délimitations entre les différents régimes juridiques, tout ceci doit être clarifié pour réduire les possibilités de litiges entre États.

Nous sommes heureux de constater que le caractère et l'utilisation de l'orbite géostationnaire est la façon de garantir une utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire sans préjuger du rôle de l'Union internationale des télécommunications, nous sommes heureux que tout ceci soit considéré. Nous reconnaissons le fait que l'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée avec un nombre de caractéristiques *sui generis* et maintenant nous faisons face au risque de saturation. L'Indonésie est heureuse de constater que l'Assemblée générale au paragraphe 15 c) de sa résolution 56/61 a approuvé la recommandation du Comité, à savoir que le Sous-Comité examine cette question comme une question

spécifique serait donc un point à discuter. Nous souhaitons réitérer que les assurances devraient être données, à savoir que les avantages de l'exploration de l'orbite géostationnaire seraient donc étendus dans l'intérêt de toutes les nations en ayant à l'esprit les besoins et les intérêts des pays en développement ainsi que les situations géographiques de certains pays.

Monsieur le Président, en ce qui concerne un examen possible éventuel des Principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation est d'accord avec l'Accord obtenu au cours de la 39^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique cette année, à savoir qu'actuellement une révision n'est pas justifiée. Tout en reconnaissant la nécessité de souligner qu'il est bon d'avoir une utilisation en pleine sécurité de l'énergie nucléaire pour éviter tout accident qui pourrait compromettre l'espace extra-atmosphérique et l'environnement, l'Indonésie souhaiterait en appeler aux États qui utilisent des sources d'énergie nucléaire à mener leurs activités dans le plein respect des principes et de l'esprit mentionnés dans la Charte de l'ONU et les traités spatiaux, notamment le Traité de 1967.

Dans le contexte de l'examen du concept des « États de lancement », ma délégation se félicite des efforts réalisés par le Secrétariat dans la préparation du rapport A/AC.105/768 concernant le concept de l'« État de lancement ». Même si ceci ne contient pas d'interprétation faisant autorité du concept d'« État de lancement », ceci contribue, à titre de référence, aux efforts visant à parvenir à un accord général et à une meilleure compréhension du concept et de l'application de l'« État de lancement » notamment dans l'examen des mesures visant à améliorer l'adhésion à la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation. L'examen de cette notion est certainement utile pour répondre au développement des activités spatiales, améliorer le régime juridique concernant la question. Toutefois, en l'absence d'un tel accord général et d'une telle interprétation générale, les principes concernant le concept incorporé dans les traités prévalant devraient être respectés.

Monsieur le Président, pour terminer, je tiens à vous assurer du plein respect des principes régissant nos travaux de la part de notre délégation, je vous garantis notre pleine coopération et je souhaite un franc succès à nos délibérations.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour votre déclaration et je vous remercie de proposer votre soutien au président. Je vous remercie également des paroles

aimables que vous avez eues à l'égard de la présidence et à l'égard du Bureau des affaires spatiales.

[Le Président poursuit en français] : Monsieur le distingué ambassadeur de la France, vous avez la parole.

M. P. VILLEMUR (France) : Monsieur le Président, permettez à ma délégation, tout d'abord de se joindre aux orateurs précédents pour vous exprimer sa gratitude pour avoir bien voulu accepter de conduire les travaux de ce Sous-Comité. L'efficacité avec laquelle vous avez présidé les débats de la précédente session, en faisant d'ailleurs une fois de plus souvent honneur à notre langue, votre expertise dans le domaine du droit international public de l'espace, ont contribué à des avancées dont nous ne pouvons aujourd'hui que nous réjouir.

Cette année, Monsieur le Président, pour la première fois l'occasion nous sera offerte d'évoquer ici la question des débris spatiaux. Elle n'est pas inscrite en tant que telle, il est vrai, à l'ordre du jour de notre session. Cependant, au titre du point 5 consacré aux informations sur les activités des organisations internationales, l'Agence spatiale européenne a souhaité que le Centre européen de droit spatial puisse présenter les recherches qu'il mène en la matière. La délégation française tient à saluer cette initiative qui vient contribuer à enrichir nos débats d'une manière tout à fait opportune.

La nature même des activités spatiales, qu'elle soit commerciale ou gouvernementale, implique en effet, nous le savons bien, la dispersion de résidus dans les régions de l'espace où ces activités ont lieu. Ces débris sont potentiellement dangereux. Leur nombre a en outre tendance à s'accroître de manière exponentielle. Nous devons, Monsieur le Président, par souci éthique mais également par respect pour le travail et les efforts que déploient les membres de notre Comité afin d'assurer la pérennité des activités spatiales, accorder à cette question le traitement qu'elle mérite à tous égards. La délégation française a, à plusieurs reprises, eu l'occasion de dire combien nous étions attachés à la coordination du travail technique entrepris par le Comité interagence, à laquelle nous participons, et que nous concevons comme une étape dans un processus. Celui-ci doit permettre à notre Comité de préciser quels moyens assureront au mieux la mise en œuvre des recommandations qui auront été faites et que nous aurons acceptées au sein du Sous-Comité scientifique et technique en vue de diminuer la production des débris. Cette délégation se propose de revenir ultérieurement sur ces questions

particulièrement importantes de l'éthique et des débris spatiaux ainsi que sur celle du concept d'« État de lancement ». Il appartient en premier lieu au groupe de travail qui s'est penché sur cette dernière durant trois ans, de nous présenter ses conclusions. Elle plaide, nous semble-t-il, pour l'adhésion du plus grand nombre d'États à la Convention de 1972 sur la responsabilité.

L'examen par notre Sous-Comité au point 8 de son ordre du jour de l'avant-projet de protocole spatial à la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile fera suite aux réunions du mécanisme consultatif ad hoc qui se sont tenues à Paris en septembre 2001 et à Rome en janvier 2002. La Belgique avait, l'an dernier, pris l'initiative de formuler cette méthode de travail novatrice que la France, avec le concours de l'Agence spatiale européenne et du Bureau des affaires spatiales, a eu l'honneur d'inaugurer. Elle nous a permis, Monsieur le Président, dans l'intervalle entre deux sessions du Sous-Comité, d'accomplir de très utiles progrès.

Grâce à ces consultations, en effet, les questions qui avaient été soulevées ici l'an passé, notamment quant à la manière dont l'avant-projet de protocole s'articulerait avec les normes du droit international public de l'espace, dont désormais mieux circonscrites et devraient être dûment prises en considération par UNIDROIT. Le Conseil de direction de cet institut va désormais pouvoir décider à l'automne prochain de la convocation d'une réunion d'experts gouvernementaux qui seront chargés de rédiger la version définitive du projet de protocole. La délégation française tient à souligner l'intérêt que ce texte, dont nous avons pu apprécier l'avant-projet, revêtira pour les États et les sociétés privées désireux d'exercer des activités dans le domaine spatial en contribuant à rendre plus sûr leur financement. Elle tient aussi à saluer le haut degré de compétence qu'a démontré, dans ce domaine spécifique et complexe du droit international privé, UNIDROIT qui mérite pleinement la confiance de notre Sous-Comité. Les Membres des Nations Unies qui pourront tous mandater des experts pour prendre part à la rédaction du protocole, ne sauraient trop être encouragés à le faire. Tel est le message que notre Sous-Comité pourrait leur adresser.

L'importance qu'attache la Communauté internationale aux travaux de notre Sous-Comité tient, Monsieur le Président, nous devons le garder à l'esprit, au caractère substantiel de sa contribution au droit de l'espace. Ce Sous-Comité ne saurait, si nous tenons à préserver son autorité, demeurer à l'écart de questions relevant de sa compétence et

qui intéressent tous les États. C'est en particulier le cas des aspects juridiques du problème des débris spatiaux. Nous devons, le moment venu, les examiner ainsi que les autres sujets qui requièrent une action prioritaire avec un même souci d'efficacité et d'économie de nos ressources. Sur ce dernier point, le constat partagé lors du précédent Sous-Comité scientifique et technique par une très large majorité de délégations est que des améliorations non négligeables pourraient être envisagées dans l'organisation des débats. Notre Sous-Comité a pour sa part démontré, l'an passé, dans l'examen de l'avant-projet de protocole spatial d'UNIDROIT, sa capacité à innover.

La délégation française souhaiterait, Monsieur le Président, que nous allions plus loin. Nous ne verrions que des avantages à une discussion dans laquelle le Bureau des affaires spatiales pourrait nous faire part de son expérience, sur les moyens de rationaliser l'ordre du jour qui serait susceptible d'entraîner une réduction, ne serait-ce que de quelques jours de la durée des sessions, et qui permettrait en outre ainsi de favoriser une plus grande participation des pays en développement à nos travaux. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le distingué ambassadeur de la France, pour votre déclaration qui a inclus aussi des mots amicaux adressés au présidium. *[interprétation de l'anglais]* : Je donne maintenant la parole à la République islamique d'Iran.

M. A. HI SARYAZDI (République islamique d'Iran) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir diriger les travaux de la 41^{ème} session et sous votre direction éclairée, notre session parviendra à son objectif.

Je souhaiterais vous dire que je félicite également le Dr Othman à la tête du Bureau des affaires spatiales et son équipe, notamment, vu les efforts déployés pour préparer les travaux de la présente session.

Pour ce qui est des différentes questions concernant l'ordre du jour, je souhaiterais vous dire ce qui suit. Pour ce qui est du point 4 de l'ordre du jour, il s'agit des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, vous savez très bien qu'il s'agit ici de cinq traités qui servent les objectifs. Des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'exploration spatiale. De nouveaux développements sont intervenus pour ce qui est des activités commerciales et notamment, nous avons

également une augmentation des activités privées à cet égard, en plus des activités gouvernementales. Voilà pourquoi mon Gouvernement estime qu'il faudrait envisager des mesures pour renforcer les normes actuelles en tenant compte de toutes les évolutions.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, nous sommes en faveur de définir clairement l'espace extra-atmosphérique commun à tous les États et délimiter ceci de l'espace aérien qui dépend de la souveraineté nationale de tout État. Dans ce contexte, il faudrait évidemment établir un équilibre entre le principe de la souveraineté de l'État vu son espace aérien et la liberté de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de l'orbite géostationnaire, nous sommes fermement convaincus qu'à la lumière des caractéristiques de l'orbite, son utilisation devrait se fonder sur le principe de l'utilisation équitable et rationnelle et, ce faisant, tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour, ceci a été déjà mentionné par d'autres délégations, l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et notamment pour ce qui est de la question, il s'agit d'attirer l'attention sur le danger causé par les sources d'énergie nucléaire. Ceci est une réalité, à savoir la collision de débris spatiaux et d'objets spatiaux et que ceux-ci pourraient causer des dommages à l'environnement et aux personnes. Mais l'utilisation des sources d'énergie nucléaire ne devrait être utilisée que lorsqu'il y a une exploration compte tenu de mesures de sécurité spécifiques.

Monsieur le Président, pour terminer, nous souhaitons vous garantir de notre plein soutien pour ce qui est de la présente session du Sous-Comité juridique. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la République islamique d'Iran. Merci de ces déclarations y compris les salutations adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation voudrait également se joindre aux délégations qui vous ont déjà félicités, vous et le Secrétariat, pour

le travail accompli pour organiser cette présente session du Sous-Comité juridique.

Ma délégation souhaite renforcer le dialogue sur toutes les questions du droit juridique international de l'espace spatial et pour la réglementation juridique de l'activité spatiale. Nous souhaiterions que ce dialogue soit plus productif et que le Sous-Comité juridique réassume la réputation d'un des organes subsidiaires les plus actifs de l'Assemblée générale oeuvrant dans le développement progressif du droit international et de sa codification en vertu de l'Article 13 de la Charte. C'est dans ce sens que notre délégation s'est toujours prononcée en faveur de l'élaboration d'une convention globale des Nations Unies portant sur le droit international de l'espace. À titre de première étape, nous serions prêts à examiner la question de l'utilité ou de la nécessité de l'élaboration d'une convention unique sur le droit de l'espace. Nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre de délégations, à savoir la Bulgarie, la Grèce, l'Iran, la Chine et la Colombie se sont prononcées dans le même sens. Nous espérons qu'à la présente session, le nombre des partisans de cette idée augmentera.

Notre délégation est assurée que tôt ou tard, le Sous-Comité juridique pourra dégager un consensus sur ce point et c'est évident car ce n'est que dans le cadre de l'élaboration d'une convention unique que l'on pourra trouver une solution acceptable aux problèmes qui n'ont pas encore pu être réglés par consensus. Pendant ces activités on pourrait octroyer le statut de normes juridiquement contraignantes à des normes qui, pour l'instant, n'ont qu'un caractère purement facultatif. Par ailleurs, l'élaboration d'une telle convention permettrait de préciser certaines dispositions des principaux accords portant sur l'espace. Un grand nombre de délégations ont déjà mentionné ce point, notamment les membres de l'Agence spatiale européenne ont mis l'accent sur cet aspect. Ce travail permettrait de concrétiser l'importance juridique du point examiné par le Sous-Comité, il s'agit du point 4 intitulé « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

Pendant la 39^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique, notre délégation a proposé de revenir à la question visant à créer l'organisation mondiale de l'espace. En particulier, on a noté que la tendance du développement de la coopération internationale dans l'exploitation et l'exploration de l'espace plaide en faveur d'un examen plus concret de cette question. Les résultats de l'UNISPACE III reflétés dans la Déclaration de Vienne sur les activités spatiales et le développement de l'humanité reflètent l'ampleur des tâches que doit

relever l'humanité dans ce domaine. Ces problèmes doivent être réglés à long terme. Dès lors, il faut une organisation quotidienne à grande échelle. Quelle tâche pourrait assumer cette organisation mondiale de l'espace ? Quelle fonction pourrait-elle assumer sans faire double emploi et sans se substituer aux activités menées par d'autres organisations internationales ? Avant tout, l'organisation mondiale de l'espace pourrait assurer une approche globale complexe pour réglementer l'utilisation d'un espace unique et indivisible. Elle pourrait assumer une fonction de coordination, une fonction d'une surveillance centralisée et unique notamment dans le domaine, par exemple, de la diffusion des technologies spatiales, avec la participation active de tous les États, quel que soit leur niveau de développement économique ou technologique.

Une telle organisation pourrait favoriser l'accès de tous les pays, sans exception, aux biens liés à l'utilisation de l'espace. Cette organisation mondiale pourrait également devenir un centre de coordination de la coopération des États en matière de lutte contre les nouveaux défis et les nouvelles menaces que rencontre et que doit relever l'humanité. Le colloque qui s'est tenu ici hier sur la gestion du trafic spatial peut être considéré comme une preuve supplémentaire du fait que nous devons commencer à réfléchir sur la nécessité de créer cette organisation mondiale de l'espace. Hier, au colloque, la majorité des intervenants ont mentionné la nécessité d'élaborer de nouvelles normes réglementant le déplacement dans l'espace, et cela ne pourrait se faire que dans le cadre d'une institution spécialisée. C'est pourquoi il est inutile d'attendre, comme l'a proposé le représentant des États-Unis, des catastrophes majeures avant d'entamer l'élaboration de ces mesures. Il est clair qu'à ses premières étapes, cette organisation mondiale de l'espace pourrait être une organisation assez compacte, assez limitée, disposant de ressources réduites. Par ailleurs, elle pourrait devenir une institution spécialisée de l'ONU. Ses fonctions de contrôle pourraient être similaires aux fonctions assumées actuellement par l'Agence atomique.

Mais à cet égard, on pourrait se poser la question du sort réservé au COPUOS et ses deux Sous-Comités. À notre avis, l'ONU devrait rester le centre de la coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, comme le prévoit la résolution 17/21 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1961. Le Comité de l'espace devrait rester l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et préparer, à l'intention de l'Assemblée, des projets de recommandations politiques et aider l'Assemblée

générale à assumer sa fonction dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international (l'Article 13 de la Charte des Nations Unies). Le COPUOS pourrait également, à ce stade, assumer le rôle du comité préparatoire pour convoquer une conférence internationale en vue de la mise en place de l'organisation mondiale de l'espace et pour élaborer une convention sur le droit spatial, cela n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires.

La communauté internationale se heurte de plus en plus à de nouveaux défis et de nouvelles menaces. L'espace ne devrait pas devenir la source de nouvelles menaces pour l'humanité, bien au contraire, l'espace doit être mis au service de la lutte contre ces défis et menaces potentielles. En avril 2001 à Moscou, s'est tenue une conférence internationale pour la prévention de la militarisation de l'espace. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a envoyé un message à ces participants. Dans son message, il a dit, je cite « Nous ne devons permettre l'utilisation de l'espace à des fins douteuses avant tout pour lancer une course aux armements dans l'espace ». La conférence, comme vous le savez, a retenu comme devise « L'espace sans armement - Une zone de coopération pacifique au XXIème siècle ». Notre pays souhaiterait que cette devise devienne réalité. C'est pourquoi nous sommes prêts à passer des mesures concrètes dès aujourd'hui. La militarisation de l'espace ne pourra être empêchée que si toutes les puissances œuvrant dans l'espace feront preuve de bonne volonté et entament des mesures concrètes pour travailler dans ce sens. La Russie propose de commencer à élaborer un accord global sur le non-déploiement d'armes dans l'espace, sur le non-recours à la force ou la menace de recours à la force par rapport aux objets spatiaux. Un tel accord pourrait contenir en particulier les éléments suivants :

- 1) L'utilisation de l'espace conformément au droit international pour préserver la paix et la sécurité ;
- 2) L'obligation de ne pas mettre sur orbite de la terre tout objet doté d'armes quelles qu'elles soient. Ne pas installer ces armements sur les corps célestes et de ne pas déployer ces armes dans l'espace d'une façon ou d'une autre ;
- 3) L'engagement de ne pas recourir à la force ou la menace de recours à la force par rapport à des objets spatiaux ;
- 4) La mise en place d'un mécanisme de contrôle relatif à l'application de cet

accord sur la base des mesures de confiance et de la transparence. Une des mesures concrètes dans ce sens pourrait être l'application d'un moratoire quant au déploiement dans l'espace d'équipements militaires jusqu'à ce que la communauté internationale n'adopte un accord dans ce sens.

La Russie est prête à assumer ce type d'engagement immédiatement si d'autres puissances spatiales adhèrent à ce moratoire.

Monsieur le Président, je voudrais également indiquer que ma délégation a l'intention de participer à l'examen de tous les points figurant à l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] :

Je vous remercie, M. le représentant de la Fédération de Russie, pour cette intervention portant sur les différents points figurant à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Je voudrais également vous remercier pour les paroles aimables que vous avez eues à l'égard de la présidence et du Bureau. [*interprétation de l'anglais*] : Nous entendons la délégation de l'Inde.

M. P. K. CHAUDHARY (Inde)

[*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider nos travaux. Votre longue expérience est un atout et nous sommes convaincus que le Sous-Comité fera de grands progrès sous votre direction éclairée. Je tiens à vous assurer de la participation de la délégation de l'Inde pour ce qui est des délibérations du Sous-Comité dans un esprit de coopération et de compréhension.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique a réussi un excellent travail depuis le début et ceci a permis d'adopter les cinq traités fondamentaux et différents principes internationaux régissant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ces traités ont été très utiles et depuis, des nouveaux développements ont eu lieu, notamment pour ce qui est de la croissance des activités commerciales concernant le rôle accru des entités privées. En plus des activités gouvernementales, ceci est réalisé par les progrès réalisés par la science et la technologie. Nous pensons qu'il faudrait renforcer les normes actuelles régissant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique en tenant compte de ces réalisations.

Ma délégation est en faveur d'une promotion du droit spatial par le biais du Programme de l'ONU sur les applications spatiales. La

participation de scientifiques de l'industrie, de jeunes professionnels et d'étudiants dans ce Programme, permettra de créer une nouvelle génération de dirigeants en ce qui concerne l'espace et ceci dans l'intérêt de l'humanité. Nous sommes en faveur de la promotion et de l'extension de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de l'humanité. Voilà pourquoi la coopération internationale est fondamentale pour développer les règles et les normes pertinentes pour ce qui est de l'utilisation pacifique et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les pays, notamment les pays en développement.

En ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, nous répétons qu'il est nécessaire de définir l'espace extra-atmosphérique commun à tous et de le différencier de l'espace aérien qui relève de la souveraineté des États individuels. C'est un exercice qui est nécessaire pour parvenir à une bonne compréhension des principes juridiques sous-tendant la définition des véhicules et vecteurs spatiaux, des moyens de transit et également le développement de règles régissant la responsabilité pour ce qui est des systèmes aérospatiaux.

Pour ce qui est du caractère et de l'utilisation de l'orbite géostationnaire, nous pensons que l'orbite géostationnaire fait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique et ceci est régi par le droit fondamental de l'espace extra-atmosphérique et le Traité de l'espace.

En ce qui concerne les principes régissant les sources d'énergie nucléaire, tout ceci a été adopté par consensus au Sous-Comité en 1992 et plus tard, adopté par l'Assemblée générale au cours de sa 47^{ème} session. Nous sommes d'avis que le moment n'est pas venu pour réexaminer ces principes. Toute révision éventuelle de ces principes pourrait être réalisée uniquement s'il est convenu que la protection accordée au terme des principes existants s'avère inadéquate.

Pour ce qui est de la convention UNIDROIT concernant les intérêts internationaux en matière de biens d'équipement mobile et le projet de protocole sur les biens d'équipement mobile, il faut examiner ces instruments à la lumière des présentations faites et à la lumière des questions soulevées par les délégations dans le passé.

Monsieur le Président, le domaine de l'espace est en croissance au cours de ces quarante dernières années. C'est une croissance qui a entraîné toute une série de changements en ce qui concerne la technique, l'économie, la gestion et

l'organisation. Voilà pourquoi les aspects juridiques, leur développement, l'interprétation et la mise en œuvre, tout ceci s'est avéré une tâche complexe. Le Sous-Comité juridique a porté une contribution importante dans le passé au développement d'un régime juridique international acceptable de l'espace extra-atmosphérique. La délégation indienne s'attend à ce que le Sous-Comité garde son rôle de chef de file notamment pour ce qui est de la réglementation des aspects importants régissant les activités de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques également à l'avenir.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant de l'Inde. Je vous remercie de cette intervention et je voudrais vous remercier également pour les paroles aimables que vous avez eues à l'intention du Bureau au début de votre intervention.

Mesdames et Messieurs, ma liste d'orateurs des délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 3, « Débat général », est maintenant épuisée. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 3 ? L'Argentine.

M. S. SAYÚS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaiterais vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider nos travaux, M. le Professeur Kopal et nous sommes convaincus que, sous votre houlette, nous parviendrons à bon port et vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation à cet égard. De même, nous nous félicitons des propos liminaires de Mme Othman à la tête du Bureau des affaires spatiales et nous nous félicitons des travaux réalisés par son Bureau.

Monsieur le Président, ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par la délégation du Venezuela au nom du GRULAC. L'Argentine continue à appuyer l'élaboration d'un système juridique qui régleme l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au-delà des capacités scientifiques, technologiques que certains États ont actuellement pour l'utiliser, pour également encourager la coopération internationale dans ce domaine. Pour l'Argentine, l'objectif fondamental des normes et des règles élaborées au sein du Sous-Comité, tout ceci doit garantir que les activités spatiales soient réalisées sur la base du respect des principes suivants :

- l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit se faire dans l'intérêt de tous les États conformément à ce qui figure au premier article du

Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de 1967 dont notre pays est partie ;

- garantir l'accès à l'utilisation équitable de l'espace extra-atmosphérique à tous les États de la communauté internationale est le droit des pays en développement à un accès équitable et sans discernement pour ce qui est des connaissances et des techniques des États plus avancés en ce qui concerne les questions spatiales et également encourager la formation des personnels scientifiques et techniques.
- la coopération internationale comme élément incontournable de tout programme spatial doit s'effectuer de façon non discriminative et doit garantir une assistance technique. Pour ce qui est de l'Argentine, nous voulons encourager et promouvoir la coopération scientifique et internationale dans le domaine spatial.
- la pleine responsabilité des États et des organisations internationales pour ce qui est des dommages causés par des objets spatiaux et réalisés par des personnes physiques et morales assujetties à leurs compétence.
- pour terminer, la nécessité de renforcer les fonctions de coordination de l'ONU notamment dans l'intérêt des pays en développement.

Monsieur le Président, l'Argentine a suivi les travaux du Sous-Comité vu que nous nous intéressons à la codification du développement progressif du droit international spatial. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de l'Argentine pour cette intervention et je vous remercie également pour les paroles aimables que vous avez eues à l'intention de la présidence et à l'intention du Bureau des affaires spatiales. J'ai encore sur ma liste le représentant du Chili.

M. G. GONZÁLEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Chili souhaiterait tout d'abord vous féliciter. Nous sommes heureux de vous voir présider les travaux de ce Sous-Comité et nous

sommes convaincus que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. De même, nous souhaitons saluer le travail réalisé depuis la dernière session du Sous-Comité par le Bureau des affaires spatiales et ce faisant, nous vous assurons de notre soutien de façon à parvenir à bon port et nous félicitons Mme Othman, notamment, vu le rapport qu'elle nous a présenté hier.

Monsieur le Président, le Chili souscrit à la déclaration du GRULAC présentée par la délégation du Venezuela et nous souhaitons souligner un certain nombre d'aspects qui sont considérés de la plus haute importance par notre délégation. En effet, nous restons attachés à la consolidation du régime juridique international en la matière, preuve en est que le Chili a ratifié les cinq instruments juridiques réglementant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ceci nous permet d'en appeler à tous les États de façon à redoubler d'efforts afin de parvenir dans les meilleurs délais à l'adhésion universelle de ces cinq instruments.

De même, nous sommes conscients que l'une des priorités est justement de relancer l'adhésion universelle de l'ensemble des traités et ce faisant, nous devons évidemment analyser et étudier tout ce qui peut compléter le régime juridique actuel. Les progrès technologiques spatiaux ces dernières années et l'évolution de questions très variées comme le problème des débris spatiaux, la commercialisation des activités spatiales et l'inclusion de nouveaux acteurs comme c'est le cas du secteur privé, tout ceci rend nécessaire le perfectionnement et la complémentarité du secteur spatial compte tenu des nouvelles réalités.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'appuyer la proposition d'un certain nombre de pays de façon à ce que l'on puisse étudier l'opportunité de la rédaction d'une convention globale concernant l'espace. Nous pensons qu'il est intéressant d'envisager la proposition qui a été faite par la Commission d'éthique en ce qui concerne le COMEST et qui vise à créer une autorité de l'espace extra-atmosphérique analogue à l'autorité internationale pour ce qui est des fonds marins. Voilà pourquoi nous pensons que, sans vouloir remettre en cause les différences en ce qui concerne le droit de la mer, ceci mérite une analyse et un examen approfondis. Voilà pourquoi notre délégation est en faveur de l'établissement, dans un avenir proche, d'un groupe de travail au sein du présent Sous-Comité.

Monsieur le Président, sur le plan régional, nous souhaitons une fois de plus féliciter le

Gouvernement de la Colombie qui a assumé la responsabilité consistant à organiser et à accueillir la Quatrième Conférence spatiale des Amériques à Cartagène, Colombie, au mois de mai prochain. Nous pensons que ces rencontres régionales permettent une meilleure convergence de positions concernant des questions présentant un intérêt commun et ceci est une instance adéquate pour envisager des formules en vue de renforcer et de perfectionner le régime international réglementant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, nous souhaitons vous informer qu'actuellement, et dans le cadre de la Foire internationale de l'espace, la FIDAE 2002, on mène à Santiago du Chili une réunion préparatoire d'experts de façon à progresser en ce qui concerne les préparatifs de la Quatrième Conférence spatiale des Amériques.

Dans ce même ordre d'idée et conformément au paragraphe 26 de la résolution 55 de l'Assemblée générale, notre délégation souhaite appuyer la proposition du président du COPUOS où l'on encourage d'autres régions à tenir des réunions de la même nature et coordonner par la suite des rencontres périodiques entre les présidents de ces différentes rencontres régionales. Ceci a été présenté de façon à renforcer l'échange de vue et obtenir un agenda commun permettant de renforcer la coopération interrégionale et transversale entre tous les États membres de l'ONU.

Monsieur le Président, ma délégation participera aux différents débats figurant à l'ordre du jour et ceci sont des remarques liminaires concernant le point 3 de l'ordre du jour. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant du Chili, pour cette intervention et je vous remercie également des paroles aimables que vous avez eues à l'égard de la présidence et du Bureau des affaires spatiales. Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. C. R. BOCANEGRA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais tout d'abord vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider nos travaux au cours de la présente session du Sous-Comité du COPUOS. Nous souhaiterions également, par votre intermédiaire, remercier Mme Othman vu ses informations présentées hier et nous remercions toute l'équipe du Bureau des affaires spatiales. Nous remercions également le Secrétariat des préparatifs menés à bien pour tenir la présente réunion.

Monsieur le Président, comme ceci a été mentionné par d'autres délégations dans leurs interventions de nature générale au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Colombie appuie la proposition concernant la nécessité d'une convention unique concernant l'espace extra-atmosphérique. À notre avis, vu le développement technologique et scientifique et l'évolution subséquente du droit de l'espace, le Sous-Comité des affaires juridiques du COPUOS devrait permettre la discussion de procédures permettant d'articuler les différents traités dans le cadre d'une convention unique, la constitution de l'espace, dans un effort de codification et d'innovation.

En ce qui concerne la question de l'orbite géostationnaire, ma délégation réaffirme qu'il s'agit d'une ressource naturelle limitée avec des caractéristiques spécifiques. Voilà pourquoi il faut que tous les États puissent avoir un accès équitable à cette orbite, vu notamment les besoins spécifiques des pays en développement, notamment les pays équatoriaux, vu leurs caractéristiques spéciales sur le plan géographique.

Finalement, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la coopération et la collaboration de ma délégation pour ce qui est du succès auquel nous parviendrons sous votre houlette éclairée. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de la Colombie pour cette intervention et je vous remercie également pour les paroles aimables que vous avez adressées à la présidence et à la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Mesdames et Messieurs, y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour, « Débat général » ? Cela ne semble pas être le cas, mais nous avons encore sur la liste d'orateurs l'observateur de la Fédération astronautique internationale, le Professeur Rosa-Maria Ramirez Arellano qui est vice-présidente de cette Fédération, et je vais lui donner la possibilité d'intervenir au nom de la Fédération astronautique internationale.

Mme R.-M. RAMIREZ DE ARELLANO (Fédération astronautique internationale) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je vous remercie de me donner la parole et vu la question que je vais aborder sur le point 5 de l'ordre du jour qui concerne le rapport notamment les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. Si vous m'y autorisez, je souhaiterais continuer et vous dire de toute façon que je siégerai

au cours de nos travaux et je dirai que, de toute façon, il s'agit de travaux menés dans le cadre de la Fédération astronautique internationale. Voilà pourquoi je souhaiterais vous transmettre le message de la Fédération, y compris les activités qui ont été menées à bien par l'Institut international de droit spatial. Vu que j'ai la parole, je souhaite vous dire que je suis très heureuse d'être des vôtres au sein du Sous-Comité juridique parce que je suis convaincue que, sous votre houlette éclairée, nous parviendrons à nos résultats, notamment vu que vous êtes vous-même, Monsieur le Président, un spécialiste des questions spatiales. J'ai donné le texte en langue anglaise qui est la langue officielle de la Fédération astronautique internationale, et c'est ainsi que le texte a été préparé.

[interprétation de l'anglais] : Je me félicite de présenter au nom de M.Vossen [??], président de la Fédération astronautique internationale, ses meilleurs vœux pour le plein succès de cette quarantième session du Sous-Comité juridique qui présentera la possibilité d'échanger des informations sur les activités concernant le développement d'un régime juridique permettant d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Conformément à l'invitation qui nous a été offerte, j'ai le plaisir de vous présenter un rapport des activités menées par l'Institut international du droit spatial qui collabore avec la Fédération astronautique internationale afin de renforcer le droit spatial et concernant également l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace.

Activités récentes

Nous avons des membres élus de près de quarante pays qui se sont distingués par leur contribution au développement du droit spatial. La Fédération a été représentée aux réunions du Sous-Comité du COPUOS à Vienne par M. Fenema, M. Fasan et moi-même, le Dr Dosal du Mexique, le Pr Impallomeni, le Dr Ferrajolo et Mme Javicoli de l'Italie, qui ont été observateurs. Un colloque sur le mécanisme de règlement des différends organisé par l'IISL a été considéré comme très utile. C'est pourquoi le Comité a invité l'Institut à faire un colloque similaire. C'est ce que nous avons fait hier.

Le 44^{ème} Colloque sur le droit de l'espace s'est tenu à Toulouse en octobre dernier portait sur les questions d'interprétation et d'application des traités spatiaux, les questions juridiques, les communications par satellite et d'autres questions juridiques y compris l'enseignement du droit spatial à l'aube du nouveau millénaire.

Le 10^{ème} Prix Manfred Lachs s'est tenu au cours du 44^{ème} Colloque sur le droit spatial. La meilleure présentation sur la télédétection a été écrite par Chip Kyles.

La Conférence régionale sur le droit spatial s'est tenue à Singapour portant sur les possibilités, les occasions commerciales et les défis pour l'Asie à l'aube du XXI^{ème} siècle. Cette conférence a été coparrainée par la télécommunication de Singapour, les technologies de Singapour. Plus de 120 participants venant de plus de 20 pays ont participé à cet événement. À la conférence, on a abordé les points suivants : 1) Droit spatial et rôle accru de l'entreprise privée avec une attention particulière accordée aux activités de lancement ; 2) Préserver le concept du service public à la lumière d'une commercialisation-privatisation accrue des activités spatiales avec une attention particulière portée sur l'intérêt du public et les besoins des pays en développement ; 3) Les réglementations juridiques de la télédétection à la lumière de la disponibilité commerciale de l'imagerie télédétection de très haute qualité ; la nécessité de préserver le caractère privé des informations et le principe d'accès non discriminatoire aux données ; 4) La mise au point de mécanismes efficaces pour le règlement des différends liés à la commercialisation de l'espace, tenant compte des règles d'arbitrage existantes et leur utilisation dans la pratique internationale de règlement des différends ; 5) Questions juridiques pour étendre les services de communication par satellite en mettant un accent tout particulier sur le développement des télécommunications et du commerce électronique en Asie.

La coopération avec les autres organisations se poursuit notamment avec le COPUOS, l'Agence spatiale européenne, le Centre européen du droit spatial, l'Association internationale de juristes, l'Association internationale du Barreau et d'autres institutions ou universités nationales.

Le Prix IISL a été accordé à Mme Tanja Masson-Zwann, la secrétaire d'IISL, au cours du banquet de clôture du Congrès de 2001. Mme Masson-Zwaan qui est un consultant sur la politique et le droit spatial, a obtenu ce prix pour son dévouement à l'Institut, elle est considérée comme un pilier de l'Institut.

Le Premier Prix Dr Diederiks-Verschoor a été donné au Colloque de Toulouse à M. Alvaro Fabricio Dos Santos du Brésil pour son document portant sur « Le Brésil et la Convention sur l'immatriculation ».

Les résultats du 43^{ème} Colloque ont été publiés par l'Institut américain de l'aéronautique et d'astronautique.

Les nouvelles initiatives de l'Institut telles que recommandées par le Comité présidé par le Dr Schrogl, contiennent trois sujets d'études. Les membres de l'Institut ont été invités à participer aux travaux de ces groupes qui vont rédiger ces documents. Ces documents devraient ensuite être approuvés par l'organe en tant que rapports de l'Institut.

Activités futures

Conférences et ateliers relatifs à l'espace. En tant que suivi de l'atelier régional de Singapour, une autre manifestation similaire doit se dérouler en 2003 à Beijing. L'intérêt manifesté pour ce type d'atelier nous est venu de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et d'autres. Nous avons également envisagé d'organiser un atelier de ce type en Scandinavie.

Le 45^{ème} Colloque sur le droit de l'espace se tiendra à Houston aux États-Unis du 14 au 18 octobre 2002. Le Colloque portera sur les questions suivantes : 1) Les avoirs spatiaux : l'aspect juridique du financement et de la gestion des risques ; 2) L'ISS et le droit : le document portera sur les procédures juridiques de l'application nationale de l'accord intergouvernemental de la Station spatiale internationale, les obligations des partenaires liées à la facilitation du mouvement des personnes et des biens du territoire national et pour sortir du territoire national, la protection de l'échange des données, l'octroi des droits de propriété intellectuelle, la responsabilité y compris la dérogation ou la levée des responsabilités de chaque partenaire, etc. ; 3) La sécurité internationale et l'utilisation militaire de l'espace, les applications juridiques et autres ; 4) Autres questions juridiques y compris les aspects juridiques des services de lancement, la question liée à la définition de l'État de lancement, les États appropriés, l'exportation de satellites ou de lancement, l'exportation des composants des satellites, les lancements de plates-formes sur mer, les accords nationaux déterminant les services de lancement, etc.

L'IISL, en collaboration avec la COSPAR, coparraine un colloque de la science de la vie sur la question de la protection planétaire. Ces questions ont porté sur la contamination des autres planètes dans le cadre de notre exploration au-delà de la Terre. Par ailleurs, l'Institut a coparrainé également une des séances plénières du Congrès de Houston.

La finale du concours Manfred Lachs se tiendra le 17 octobre 2002 au cours du 45^{ème} Colloque du droit spatial qui se tiendra à Houston. Dans ce cas, on porte sur les questions telles que la responsabilité, la définition des termes tels que « espace extra-atmosphérique », « engin spatial », etc. Des séances préliminaires se tiendront une fois de plus en Europe, aux États-Unis et en Asie Pacifique. M. Davis et M. Lee de l'Australie feront des présentations dans le cadre de ce concours en 2003.

Le prochain colloque sur le droit spatial qui sera organisé par l'Institut et l'ECSL pour le COPUOS a été organisé hier le 2 avril 2002. Le sujet retenu était « La gestion du trafic spatial ». Le Dr Fasan a assumé le rôle de coordination de ce colloque.

[interprétation de l'espagnol] : Je souhaiterais maintenant vous demander d'assister au deuxième Congrès mondial en matière d'espace qui aura lieu à Houston, Texas, États-Unis, à partir du 10 octobre jusqu'au 19 octobre de cette année, et ainsi vous aurez la possibilité de participer au 45^{ème} Colloque concernant les questions du droit spatial menées à bien par l'Institut international du droit spatial.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention. Je dois dire qu'il s'agit là d'une question qui aurait dû être traitée dès lundi, mais je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Madame, pour cette intervention au nom de l'Institut international du droit spatial. Je pense que votre intervention portait également en partie sur le point 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « Informations concernant les activités des organisations internationales liées au droit spatial », notamment dans la partie que vous avez lue en anglais.

Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai déjà indiqué, je n'ai plus d'orateurs sur ma liste, que ce soit des délégations ou des observateurs au titre de ce point de l'ordre du jour, mais nous devons encore répondre aux questions qui ont été posées hier, et qui ont été posées à la Directrice du Bureau des affaires spatiales. Je vais maintenant lui donner la possibilité de répondre aux questions qui lui ont été posées hier.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais répondre à la question qui a été faite par le délégué de la Grèce, hier. Monsieur le Président, comme je vous l'ai

indiqué hier, le Bureau des affaires spatiales entamera bientôt une série d'ateliers juridiques. Le premier atelier se tiendra en fin d'année. La planification de ces activités a commencé dès l'année 2000 lorsque le Bureau a proposé de mettre en place un programme de mise en place des capacités du droit spatial dans le cadre de son programme visant à assurer l'application des recommandations de l'UNISPACE III. Vous vous souviendrez que ce plan était le document E/EC.105/L.224 qui a été approuvé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa session de l'an 2000.

L'organisation d'un atelier unique sur les activités spatiales a été inclus en tant que nouveau point de l'ordre du jour et également dans le budget-programme proposé pour l'exercice 2002-2003. Je vous renvoie au document E.56/6 section 6 pour en savoir plus. Suite aux débats dans les différentes commissions de l'Assemblée générale, cette nouvelle activité, y compris l'accroissement nécessaire des budgets, a été approuvée. Suite à l'invitation que j'ai faite devant le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique, certains pays ont fait part de leur souhait d'organiser ou d'accueillir ce colloque. Le Bureau est en train d'étudier les différentes possibilités d'organiser des ateliers en 2002, 2003 et 2004 dans les différentes régions du monde. Nous attendons également la réaction des autres pays et des autres organisations qui souhaitent également organiser et accueillir ce type d'ateliers à l'avenir. Le Bureau vous en dira plus sur les ateliers organisés en 2002 lors de la session du COPUOS au mois de juin.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Madame, pour la réponse apportée à la question posée hier par le représentant de la Grèce. Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Agence spatiale européenne.

M. G. LAFFERANDERIE (Agence spatiale européenne): Merci, Monsieur le Président. Vous me permettez de faire quelques observations à la suite du rapport présenté par le Bureau des affaires spatiales et par là j'anticipe un petit peu également sur ce que je serai amené à dire en présentant le rapport d'activités du Centre européen sur le droit de l'espace.

Vous savez parfaitement, Monsieur le Président, que le Centre européen du droit de l'espace, ECSL, est fortement impliqué dans la promotion du droit de l'espace. Ceci est un point particulièrement saillant dans la charte constitutive et nous mettons en œuvre depuis douze ans ce point, de manière très significative en relation avec

un certain nombre de points de contacts nationaux dans les États membres de l'Agence et également bien sûr, sur demande, nous mettons en place, nous aidons dans cette promotion les États non membres de l'Agence qui nous le demandent.

Je voudrais faire deux remarques, la première qui concerne aussi ce qui a été dit tout à l'heure par Mme la représentante de l'IAF et l'IISL lorsqu'elle a parlé, je crois, d'un colloque en Scandinavie. La Scandinavie, il y a plusieurs États membres en Scandinavie, et notamment il y a des États membres de l'Agence spatiale européenne et donc je serais très intéressé de savoir de quels États membres il s'agit parce que nous avons des contacts nationaux dans dix pays, dix États membres de l'Agence avec lesquels nous définissons des activités, nous leur apportons notre concours pour organiser diverses activités dans la promotion du droit de l'espace, donc je serais très intéressé de savoir de quelle part de la Scandinavie il s'agit ici pour essayer de coordonner et d'organiser nos actions. Mieux nos actions seront coordonnées, mieux le développement du droit de l'espace, sa connaissance, ce n'est pas le développement proprement dit, c'est la connaissance du droit de l'espace par le maximum de cercles, plus cette promotion sera importante.

J'en viens maintenant à la présentation qui avait été faite par Mme Othman et aux questions auxquelles elle a répondu, parce que là aussi, je voudrais apporter mes propres observations et faire référence en particulier à un atelier qui s'est tenu en février cette année à Rabat, au Maroc, à la demande des autorités du Maroc, et à la suite effectivement du fait que maintenant le COPUOS s'intéresse un peu plus au développement du droit de l'espace et des activités spatiales. Nous avons donc tenu en février, à Rabat, un colloque qui a réuni 85 personnes et qui a été un colloque magnifique. Non seulement le temps a été magnifique, mais tout le déroulement de ce colloque a été magnifique. Ça n'a pas été un colloque académique classique du tout. Ça a été des conversations, des interactions et à la fin, j'ai moi-même changé le titre, je n'ai pas appelé ceci un « workshop », je n'aime pas les ateliers, j'ai appelé cela une rencontre et je n'appellerai plus maintenant des ateliers, j'appellerai des rencontres entre ceux qui ont à intervenir dans le développement du droit de l'espace où qu'ils se trouvent, pays développés ou non développés, pour moi ce n'est pas une question. Donc, il y a le droit de l'espace, il faut le faire mieux connaître par tout le monde, y compris dans les pays développés parce que son enseignement n'est pas assez développé dans nos propres pays. Je serais très intéressé de savoir quels sont les [*inaudible*] du Bureau des affaires spatiales en ce

qui concerne en particulier les pays membres de l'Agence spatiale européenne, pour que nous organisions et coordonnions nos efforts, parce que nous avons encore cette année le même type de rencontre qui va se tenir à la demande des autorités tunisiennes, qui va se tenir à Tunis à la mi-septembre. Je vous ferai grâce de la liste des autres rencontres ou des autres colloques, peu importe le titre, que nous avons prévu dans les États membres de l'Agence. Mais en dehors des pays membres de l'Agence, je voulais signaler ces deux rencontres, celle que nous avons eue à Rabat et celle que nous allons avoir en septembre à Tunis, pour vous mentionner que le Centre spatial européen sur le droit de l'espace est très attaché à cette promotion et est à la disposition des pays qui le souhaitent pour les aider à organiser de tels colloques. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué observateur pour l'Agence spatiale européenne de vos remarques et peut-être je donnerai maintenant la parole au Pr Ramirez pour répondre à la question qui était présentée par le Dr Lafferanderie.

Mme R.-M. RAMÍREZ DE ARELLANO (Fédération astronautique internationale) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de la question, je dois dire que vue la référence donnée, on parle de Scandinavie, ceci pourrait avoir lieu en Scandinavie, mais il ne s'agit pas de signaler de pays. Mais de toute façon par la suite, je répondrai au représentant de l'ESA dès que j'aurai parlé avec Mme Tanja. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Madame, pour votre réponse. [*le Président poursuit en français*] : Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Royaume du Maroc.

M. A. SAADI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, à l'instar de M. Lafferanderie, moi aussi je serai obligé, vu la discussion qui s'est installée, d'anticiper sur l'intervention que ma délégation avait l'intention de faire au niveau du point 4.

Monsieur le Président, comme l'a dit M. Lafferanderie que je remercie d'ailleurs pour ses remarques aimables à l'égard de mon pays, je voudrais informer le Comité que le Royaume du Maroc a effectivement accueilli les 14 et 15 février, un atelier sur le droit de l'espace regroupant les pays africains francophones, atelier organisé ou bien, comme l'a dit M. Lafferanderie, rencontre, moi aussi je préfère le terme rencontre, regroupant

les pays africains francophones et organisée par le Centre royal de télédétection spatiale conjointement avec le Centre européen du droit de l'espace et en collaboration avec le CNES français et le Centre allemand de l'espace, DLR.

Cette rencontre, la première du genre en Afrique, a vu la participation de dix pays africains francophones et quelques organismes tels que le Centre régional de télédétection en Afrique, l'Organisation arabe de l'aviation civile et le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace de langue française qui est justement installé à Rabat. Les thèmes débattus lors de ce « *workshop* » ont porté sur les principes de droit de l'espace, le concept de l'État de lancement, les aspects juridiques de la télédétection et les aspects juridiques régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels. Les actes de cet atelier seront publiés dans un numéro spécial de la revue scientifique « Géant observateur » qui est publiée par le CRTS.

Le débat qui a suivi cette rencontre a soulevé un très grand nombre d'observations qui ont montré l'intérêt suscité par les aspects juridiques du droit international de l'espace. En effet, les organisateurs ont constaté, lors de ce « *workshop* », que les participants ont manifesté un intérêt considérable aux différentes présentations et ont formulé plusieurs souhaits, en particulier l'intégration du droit international de l'espace dans l'enseignement dédié au domaine de l'espace dispensé par les centres régionaux et les établissements concernés dans les pays africains, ainsi qu'une large diffusion de l'information concernant les travaux effectués lors des différentes sessions du COPUOS et de ses Sous-Comités. Cette rencontre a permis de mettre en évidence, malgré l'intérêt manifesté, la méconnaissance des principes du droit de l'espace de la part des acteurs africains dans le domaine de l'espace. Ce constat renforce notre conviction de multiplier les actions d'information et de sensibilisation. À cet égard, la délégation marocaine propose dans ce sens, l'organisation de formations de sensibilisation sur le droit de l'espace par le Bureau des affaires spatiales à l'instar des activités scientifiques et techniques prévues par le Programme des applications spatiales. Merci, Monsieur le Président, et je m'excuse auprès des interprètes parce que je ne leur ai pas donné le texte de mon intervention. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. le distingué représentant du Royaume du Maroc, de votre intervention. Je donne encore la parole au distingué représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. D'abord, exprimés par votre aimable intermédiaire, mes remerciements à Mme le Pr Othman pour les informations qu'elle nous a apportées concernant l'activité du Bureau pour la diffusion de connaissances en droit spatial. À cette occasion, je voudrais faire deux remarques.

D'abord, je crois qu'il nous faut une action plus organisée et plus coordonnée. Il y a pas mal d'organisations, d'événements qui échappent à la connaissance des pays intéressés, surtout aux pays qui ont vraiment besoin de cette diffusion. Idéalement, cela pourrait s'effectuer dans le cadre du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales avec la participation de l'Europe, parce que le Centre européen du droit spatial n'est pas simplement une annexe de l'Agence spatiale européenne, c'est vraiment une organisation d'une grande envergure que nous souhaitons devenir de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, du pôle nord jusqu'à la Méditerranée. Il y a une nécessité de discuter. Voilà pourquoi le terme rencontre est très approprié, que mon ami et collègue, le président du Centre européen vient de nous proposer, toutes les approches scientifiques du droit de l'espace. Surtout après l'évolution d'une soi-disant libéralisation, commercialisation des activités, et ainsi de suite, il y a même nécessité et besoin d'une nouvelle approche. Le Centre européen ainsi que les autres grandes institutions devraient, par le biais du Bureau, mais il faut que le Bureau soit aussi soutenu dans ses efforts et dans ses petites faiblesses au niveau du personnel, parce que nous connaissons tous comment sont serrées ses ressources humaines et aussi ses ressources financières.

Donc, pour conclure il faut toujours, j'ai aussi l'intention de le faire dans ma déclaration générale, il faut en tout cas mentionner les cours d'été organisés dans les villes européennes par le Centre européen pour le droit de l'espace auxquels participent des étudiants non seulement européens mais membres de l'ESA, et aussi la toute dernière réunion à la Faculté de droit de l'Université d'Eren en Andalousie qui a été organisée avec le soutien du Centre européen du droit de l'espace, une journée consacrée au droit de l'espace avec beaucoup de succès. Voilà, il nous faut peut-être une cohésion plus forte. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le représentant de la Grèce pour vos observations sur ce sujet. [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais savoir s'il y a d'autres intervenants toujours au titre du point « Échange de vues » ou sur un point connexe relatif à ce « Débat

général », le point 3 de notre ordre du jour. Apparemment, personne ne souhaite prendre la parole à ce sujet. Voilà pourquoi je peux vous dire que nous allons poursuivre le « Débat général » cet après-midi et je souhaiterais vous informer que j'ai l'intention de conclure le « Débat général » au cours de la séance de cet après-midi. Cette séance de l'après-midi sera la dernière possibilité de s'exprimer sur le point « Débat général » et je prie instamment les délégations qui souhaiteraient faire des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs auprès du Secrétariat et ce dans les meilleurs délais.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Maintenant, Mesdames et Messieurs, nous passons à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, il s'agit du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

Avant de donner la parole aux délégations qui souhaiteraient s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, je souhaiterais examiner l'établissement du groupe de travail à ce sujet. Je pense qu'auparavant il s'agirait de discuter de la présidence de ce groupe de travail. D'après mes informations, des consultations informelles ont eu lieu au niveau des délégations intéressées et j'ai prié les délégations d'agir dans ce sens de façon à ce que l'on puisse identifier un candidat éventuel qui bénéficierait du consensus de l'ensemble des délégations siégeant au Sous-Comité. S'il n'y a pas d'objections, j'en conclus que le Sous-Comité souhaiterait trancher la question au stade actuel de nos travaux. J'aimerais entendre la suggestion faite par les délégations concernées et peut-être que des représentants des groupes régionaux pourraient s'exprimer à ce sujet de façon à pouvoir trancher en la matière. Il s'agit de la présidence du groupe de travail.

J'ai vu que des consultations bilatérales viennent d'avoir lieu entre la délégation du Maroc et la délégation de la Grèce. Je donne la parole au distingué représentant du Maroc.

M. A. SAADI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas seulement des consultations bilatérales, les consultations ont eu lieu entre plusieurs délégations et bien avant ce moment-là. J'ai consulté non pas pour savoir qui serait proposé pour diriger les travaux du groupe de travail, mais de la délégation qui allait faire la proposition. Je pensais que la délégation était déjà connue. Cela dit, ma délégation souhaiterait proposer la

candidature du Pr Vassilios Cassapoglou pour diriger les travaux de ce groupe de travail et je pense que cette proposition pourrait faire l'objet d'un consensus vu la notoriété que je dirais internationale et en tout cas au niveau de notre groupe, du Pr Cassapoglou en tant qu'éminent juriste et spécialiste du droit de l'espace. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. le distingué représentant du Maroc de votre déclaration et proposition en faveur du représentant de la Grèce, M. Vassilios Cassapoglou. *[interprétation de l'anglais]* : Y a-t-il d'autres candidats nommés par d'autres délégations ? Je m'adresse à l'auditoire. La délégation de l'Italie.

M. C. MORENO (Italie) : Merci, Monsieur le Président. La délégation italienne voudrait s'ajouter aux vœux exprimés par la délégation du Royaume du Maroc en soutenant la candidature de M. le Professeur V. Cassapoglou en tant que *chairman* de ce groupe de travail sur le statut des conventions du droit de l'espace. Nous connaissons l'expérience et la professionnalisme de M. Cassapoglou et nous sommes heureux de soutenir sa candidature au nom aussi des autres pays européens qui au début des consultations ont décidé de soutenir la candidature envisagée. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. le distingué représentant de l'Italie de votre déclaration concernant la nomination du distingué représentant de la Grèce pour présider le groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour. Y a-t-il encore une autre déclaration, une autre nomination à faire ? Je ne vois aucune autre nomination, c'est pourquoi est-ce que je puis comprendre que la nomination faite en faveur du Pr Cassapoglou est agréable à toutes les délégations ? Je ne vois aucune objection, c'est pourquoi je pense que M. le Pr V. Cassapoglou a été élu président du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour.

[interprétation de l'anglais] : Je voudrais maintenant féliciter le Dr Cassapoglou pour cette élection. Puisque je le vois demander la parole, je lui donne la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Bien que ma gorge qui souffre d'un froid ne me permet pas de parler, je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à tous les collègues et surtout à mon collègue du Royaume du Maroc ainsi qu'à mon très cher collègue de l'Italie m'ont proposé aussi de la part du groupe européen, mais aussi je voudrais vous assurer comme d'ailleurs je l'avais fait en 1999 lors de ma

courte présidence de ce même groupe, de faire mon mieux pour donner la possibilité d'une étude approfondie des raisons pour lesquelles cette universalité que tous nous voulons avoir ne soit pas encore atteinte concernant les cinq traités sur l'espace. Je vous remercie vous aussi, et par votre aimable intermédiaire, toutes les délégations ici présentes de m'avoir élu à ce poste. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, M. le représentant de la Grèce et président du groupe de travail au titre du point 4 de l'ordre du jour. Comme je l'ai indiqué hier après-midi, le groupe de travail commencera ses travaux dès ce matin, une fois que nous aurons terminé les travaux de la plénière. Je saisis cette occasion pour souhaiter au représentant de la Grèce plein succès dans sa présidence de ce groupe de travail.

Nous allons maintenant poursuivre l'examen en plénière du point 4. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre du point 4 de l'ordre du jour, maintenant en plénière ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace » cet après-midi. Nous allons reprendre le débat en plénière cet après-midi, après le point « Débat général ».

Je vais bientôt lever la présente séance du Sous-Comité pour permettre la première séance du nouveau groupe de travail au titre du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Mais avant de ce faire, je voudrais vous informer de notre programme pour cet après-midi. Cet après-midi nous allons continuer et je l'espère, conclure l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général ». Ensuite, nous allons poursuivre l'examen en plénière du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », et peut-être entamer l'examen du point 7, « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire », et peut-être le point 9 également, « Examen du concept d'État de lancement ». Après la fin de la séance du Sous-Comité, le groupe de travail relatif au point 4 pourrait se retrouver pour une deuxième séance et ensuite, le cas échéant, le groupe de travail au titre du point 9, « Examen du concept d'État de lancement », pourrait également se retrouver pour la première fois sous la direction du président de ce groupe, le Dr Schrogl de l'Allemagne. Y a-t-il des questions ou des commentaires suite à ce programme de travail ? Cela ne semble pas être le cas.

Mesdames et Messieurs, avant de lever la séance, je voudrais répéter l'invitation lancée par l'ambassadeur de la République tchèque au nom de sa délégation, à un cocktail qui se tiendra cet après-midi. Je suis désolé de vous annoncer cette réception si tard mais j'espère que cela ne diminuera pas le côté chaleureux de cette réception et j'espère, moi-même ainsi que l'ambassadeur, pouvoir vous voir tous à ce cocktail qui se tiendra à 19 heures à Vienne. C'est assez loin, c'est dans le

quartier de Chungrown [???], mais vous pouvez y aller en voiture ou par le métro, il y a une ligne directe et je serai très heureux de vous retrouver là-bas ce soir. Je puis vous assurer qu'il y aura non seulement de l'alcool, mais il y aura également des boissons non alcoolisées, des jus de fruit, des limonades pour tous ceux qui veulent boire autre chose que du vin. Merci de votre attention. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 25.